

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



Association Glâne Région

Rue du Château 112

1680 Romont

[www.glaneregion.ch](http://www.glaneregion.ch)

[info@glaneregion.ch](mailto:info@glaneregion.ch)





# TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION .....	5
1.1 L'association en bref .....	5
1.2 Le mot du Président .....	5
1.3 Organes de l'Association .....	7
1.4 Activités des organes .....	7
2. Personnel .....	15
2.1 Administration générale .....	15
2.2 Service Officiel des Curatelles de la Glâne .....	15
2.3 Personnel de la commission Petite Enfance .....	15
3. Rapport d'activités .....	16
3.1 Groupe de travail Synergies et structure .....	16
3.2 Commission Aménagement et Infrastructures .....	18
3.3 Commission Curatelles .....	20
3.4 Commission Tourisme, Patrimoine et Culture .....	22
3.5 Commission Mobilité .....	24
3.6 Commission Economie .....	26
3.7 Commission Petite Enfance .....	28
4. Mandat de prestations .....	35
4.1 Mandats actuels .....	35
4.2 Heures réalisées en 2024 .....	35
5. Le travail du secrétariat de l'AGR en chiffres .....	36
6. Finances .....	37
6.1 Compte de résultats 2024 par fonction .....	37
6.2 Compte des investissements par fonction .....	37
6.3 Bilan au 31.12.2024 .....	38



## 1. INTRODUCTION

Ce rapport de gestion résume les principales activités de l'Association Glâne Région (AGR) au cours de l'année 2024.

### 1.1 L'association en bref

L'AGR est une association de droit public qui regroupe l'ensemble des communes de la Glâne, soit plus de 25'000 habitants sur une superficie de 168,8 km<sup>2</sup>.

Le rôle de l'Association est de conduire la gouvernance régionale afin de contribuer au développement harmonieux du district, soutenir ses communes et assurer le bien-être de sa population. Elle compte sur le Préfet, les élus communaux, ainsi que sur son personnel pour œuvrer, via ses commissions, dans les domaines de l'aménagement du territoire, les curatelles, la culture, le tourisme, le patrimoine, la mobilité, l'économie et la petite enfance.

### 1.2 Le mot du Président



#### Valentin Bard

Président de l'Assemblée des délégué·e·s et du Comité de direction de l'Association Glâne Région.

« *Personne ne peut siffler une symphonie. Il faut tout un orchestre pour la jouer* ».

Mesdames et Messieurs,

Pas à pas, le district de la Glâne construit sa propre musique : collective et tournée vers l'avenir. Et l'année 2024 fut, à bien des égards, une répétition générale particulièrement intense. Voyez plutôt :

- Au printemps, j'ai repris la présidence du comité de direction, succédant à M. Willy Schorderet, ancien Préfet. Il faut lui rendre hommage car, sous sa baguette, les premières partitions ont été écrites. Merci à lui pour sa vision et son attachement à la Glâne.
- En début d'année 2024, le directeur de l'AGR est entré en fonction. Il a su coordonner les instruments et garantir que chacun puisse jouer sa partie au bon moment.
- En fin d'année, plusieurs membres du comité et des commissions ont quitté la scène, notamment en raison des fusions de communes. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur engagement qui a donné du souffle à notre symphonie !

2024 fut ainsi une année d'écriture. L'AGR a testé les équilibres, notamment entre les différents instruments que sont ses missions historiques et les compétences nouvelles, oscillant entre tâches de gestion et enjeux stratégiques. Comme toujours, les commissions ont donné le rythme. En juillet 2024, l'Assemblée des délégué-e-s a adopté le plan directeur régional – que le canton a d'ailleurs partiellement validé en début d'année 2025. Ce plan donne la tonalité du développement régional, notamment en matière de zones d'activités. Quant aux autres commissions, elles n'ont pas marqué de pauses. Je vous invite à prendre connaissance de leur important travail résumé dans le présent rapport.

Je veux enfin souligner l'importance de notre comité de direction qui se réunit presque chaque mois et où chaque commune est représentée. C'est notamment ici que la vision régionale se construit. À toutes celles et ceux qui participent à cette œuvre – administration, services, membres du comité et des commissions, communes, partenaires – je dis merci. Merci pour votre engagement en faveur des Glânoises et des Glânois.

L'AGR est encore jeune. Mais elle sonne juste. Et si la partition est exigeante, elle vaut la peine d'être jouée.

**Valentin Bard**

Président de l'Assemblée et du Comité de l'AGR  
Préfet de la Glâne

### 1.3 Organes de l'Association

Les organes de l'AGR sont :

- L'Assemblée des délégué·e·s
- Le Comité de direction
- Les Commissions instituées
- La Commission financière



### 1.4 Activités des organes

#### L'Assemblée des délégué·e·s

##### L'Assemblée des délégué·e·s a siégé aux dates suivantes

- Assemblée des comptes : 22 mai 2024 à la salle communale, à Villarimboud
- Assemblée extraordinaire : 10 juillet 2024 à la salle des Remparts, à Rue
- Assemblée du budget : 6 novembre 2024 à la salle communale, à Ursy

#### Représentation des communes

Chaque commune dispose d'une voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant également droit à une voix supplémentaire.

#### Sujets traités durant l'année

- 1) Présentation du rapport d'activités 2023 de l'AGR ;
- 2) Approbation des comptes 2023, adoption du budget 2025 et prise de connaissance du plan financier à 5 ans ;
- 3) Approbation du plafonnement des subventions attribuées aux parents plaçant dans des structures d'accueil de la petite enfance ;
- 4) Nomination de M. Valentin Bard, en tant que Président du Comité de direction de l'AGR ;
- 5) Adoption du plan directeur régional de la Glâne ;
- 6) Approbation du principe de subventionnement de 40 places en crèche à Tornay ;
- 7) Nomination de M. Julien Ronce, en tant que membre de la commission financière dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## Le Comité de direction

Les membres du Comité de direction se sont réunis dix fois durant l'année, dont une fois au vert sur une journée pour travailler sur les missions de l'AGR et des perspectives de synergies à établir avec les autres associations de communes du district.

### Membres du Comité de direction ayant siégé durant l'année 2024

- M. Willy **Schorderet**  
Ancien Préfet de la Glâne, Président du Comité jusqu'au 17 avril 2024
- M. Valentin **Bard**  
Préfet de la Glâne, Président du Comité depuis le 22 mai 2024
- M. Dominique **Butty**  
Conseiller communal à Vuisternens-devant-Romont
- M. Joël **Castella**  
Syndic de la commune de Grangettes
- M. Jean-Claude **Cornu**  
Syndic de la commune de Romont
- M. Daniel **Droux**  
Syndic de la commune de Mézières
- M. Florian **Dubail**  
Syndic de la commune de Billens-Hennens
- M. Philippe **Dubey**  
Syndic de la commune d'Ursy
- M. David **Fattebert**  
Syndic de la commune de Le Châtelard
- M. François **Genoud**  
Administrateur de la commune d'Ecublens
- M. René **Gobet**  
Syndic de la commune de Siviriez
- Mme Sandrine **Goumaz**  
Syndique de la commune de Châtonnaye
- M. Claude **Gremaud**  
Syndic de la Commune de Chapelle
- M. Christophe **Jaccoud**  
Syndic de la commune d'Auboranges
- M. Patrick **Mayor**  
Syndic de la commune de Villorsonnens
- Mme Antoinette **Piccand**  
Conseillère communale à Rue
- M. Joseph **Piller**  
Syndic de la commune de Massonnens
- M. Fabien **Reinhard**  
Syndic de la commune de Torny
- M. Julien **Ronce**  
Syndic de la commune de Montet
- M. Jacques **Wicht**  
Syndic de la commune de Villaz

### Secrétariat

- Mme Laura **Casalderrey**, jusqu'au 31 janvier 2024  
Collaboratrice AGR
- M. Simon **Richoz**, depuis le 1<sup>er</sup> février 2024  
Directeur AGR



## Les commissions instituées

### Commission Aménagement et Infrastructures

Les membres de cette commission pilotent l'élaboration du plan directeur régional. En 2024, la commission était composée de :

- M. Willy **Schorderet**  
Ancien Préfet de la Glâne et Président du COPIL PDR jusqu'au 17 avril 2024
- M. Valentin **Bard**  
Préfet de la Glâne et Président du COPIL PDR depuis le 22 mai 2024
- M. Joseph **Aeby**  
Syndic de la commune de Rue
- M. Patrice **Conus**  
Conseiller communal à Ursy
- M. Jean-Claude **Cornu**  
Syndic de la commune de Romont
- M. Jacques **Dumas**  
Syndic de la commune de Vuisternens-devant-Romont
- M. David **Fattebert**  
Syndic de la commune de Le Châtelard
- M. Marc **Menoud**  
Conseiller communal à Romont
- M. Jacques **Wicht**  
Syndic de la commune de Villaz

### Secrétariat

- Mme Laura **Casalderrey**  
Collaboratrice AGR

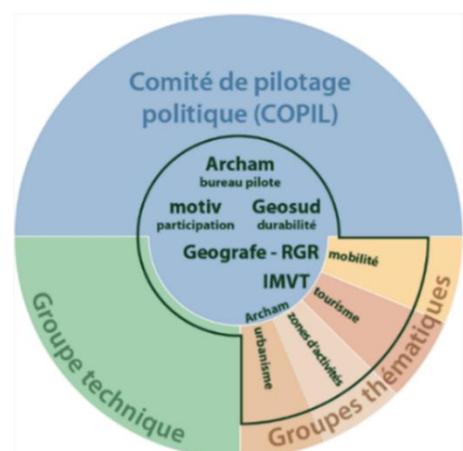
### Bureau d'urbanisme

- M. Rémy **Gendre**  
Urbaniste - Bureau Archam et partenaires SA
- M. Alain **Renaud**  
Chef de projet - Bureau Archam et partenaires SA

### Représentantes du Service des Construction et de l'Aménagement (SeCA)

- Mme Melissa **Joseph**  
Aménagiste en charge de la Glâne au SeCA

La commission « Aménagement et Infrastructures » s'est réunie à trois reprises durant l'année 2024.



## La commission Curatelles

### Membres de la commission en 2024

- M. Eric **Dénervaud**  
Conseiller communal à Auboranges et  
Président de la commission
- M. Philippe **Dubey**  
Syndic de la commune d'Ursy
- M. David **Fattebert**  
Syndic de la commune de Le Châtelard
- Mme Sandrine **Goumaz**  
Syndique de la commune de  
Châtonnaye
- M. Armand **Jaquier**  
Conseiller communal à Romont

### Invité·e·s

- M. Christophe **Seydoux**  
Chef de Service jusqu'au 30 avril 2024
- Mme Anne **Schrago**  
Cheffe de Service dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024
- M. Marc **Butty**  
Juge de Paix de la Glâne

### Secrétariat :

- Mme Laura **Casalderrey**  
Collaboratrice AGR

La commission Curatelles s'est réunie à sept reprises durant l'année 2024.



## La commission Tourisme, Patrimoine et Culture

### Membres de la commission en 2024

- M. Philippe **Dubey**  
Syndic de la commune d'Ursy et  
Président de la commission
- Mme Nicole **Aeschlimann**  
Conseillère communale à Villaz
- M. Philippe **Bertone**  
Conseiller communal à Châtonnaye
- M. Loris **Bossi**  
Conseiller communal à Rue
- M. Jean-Pierre **Chapuis**  
Conseiller communal à Villorsonnens
- Mme Tania **Dumas**  
Conseillère communale à Siviriez
- Mme Stefanie **Losey**  
Conseillère communale à Romont
- Mme Carole **Luxenburger**  
Conseillère communale à Vuisternens-  
devant-Romont
- M. Fabien **Reinhard**  
Syndic de la commune de Torny

### Invité·e·s

- M. Nicolas **Dafflon**  
Président Comité de l'OTR
- Mme Cynthia **Piot**  
Directrice OTR
- Mme Satou **Dosso**  
Directrice OTR

### Secrétariat

- Mme Mélanie **Schmid**  
Collaboratrice AGR

La commission Tourisme, Patrimoine et Culture s'est réunie à trois reprises durant l'année 2024.



## La commission Mobilité

### Membres de la commission en 2024 :

- M. Jacques **Wicht**  
Syndic de la commune de Villaz et  
Président de la commission
- M. Dominique **Barras**  
Conseiller communal à Massonnens
- M. Emmanuel **Bussard**  
Conseiller communal à Romont
- M. Armand **Jaquier**  
Conseiller communal à Romont
- M. Paul **Majcherczyk**  
Conseiller communal à Mézières
- M. Gilles **Morand**  
Conseiller communal à Vuisternens-  
devant-Romont
- M. Jean-Paul **Rey**  
Conseiller communal à Châtonnaye

### Spécialistes

- M. Gilbert **Bourqui**  
Expert et membre de la commission Mobilité
- M. Patrick **Desarzens**  
Expert et membre de la commission Mobilité
- M. Olivier **Kramer**  
Expert et membre de la commission Mobilité

### Invité

- M. Valentin **Bard**  
Préfet de la Glâne

### Secrétariat

- Mme Laura **Casalderrey**  
Collaboratrice AGR
- Mme Beatriz **Santos**  
Collaboratrice AGR

La commission Mobilité s'est réunie à quatre reprises durant l'année 2024.



## La commission Economie

### Membres de la commission en 2024 :

- M. Mathieu **Janin**  
Conseiller communal à Montet et  
Président de la commission
- M. Philippe **Besson**  
Conseiller communal à Auboranges
- Mme Stefanie **Losey**  
Conseillère communale à Romont
- M. Régis **Magnin**  
Conseiller communal à Ursy
- Mme Ingrid **Mathis**  
Conseillère communale à Vuisternens-  
devant-Romont
- M. Patrick **Mayor**  
Syndic de la commune de  
Villorsonnens
- M. Frédéric **Moulet**  
Conseiller communal à Villaz
- M. Fabien **Reinhard**  
Syndic de la commune de Torny
- M. Thierry **Schmid**  
Conseiller communal à Romont

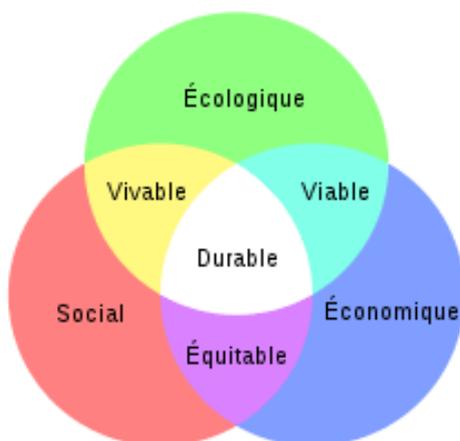
### Invité-e-s

- Mme Véronique **Laurencet Esseiva**  
Présidente du comité de la Sicare
- M. Arnaud **Maillard**  
Membre du comité de la Sicare

### Secrétariat

- Mme Laura **Casalderrey**  
Collaboratrice AGR
- Mme Mélanie **Schmid**  
Collaboratrice AGR

La commission Economie s'est réunie à deux reprises durant l'année 2024.



## La commission Petite Enfance

### Membres de la commission en 2024

- Mme Laetitia **Reynaud**  
Conseillère communale à Villaz et  
Présidente de la commission
- Mme Joëlle **Beaud**  
Conseillère communale à Vuisternens-  
devant-Romont
- Mme Elise **Dan-Glauser**  
Conseillère communale à  
Villorsonnens
- Mme Sandrine **Goumaz**  
Syndique de la commune de  
Châtonnaye
- Mme Murielle **Jaquier Eltschinger**  
Conseillère communale à Romont
- M. Antonio **Molettieri**  
Conseiller communal à Siviriez
- Mme Christine **Ruef Bayiha**  
Conseillère communale à Ursy
- M. Thierry **Schmid**  
Conseiller communal à Romont

### Secrétariat

- Mme Sophie **Progin**  
Secrétaire de la commission
- Mme Sandra **Barrat**  
Collaboratrice administrative de la Petite Enfance

La commission Petite Enfance en Glâne s'est réunie à neuf reprises durant l'année 2024.



## 2. PERSONNEL

### 2.1 Administration générale

L'association occupe quatre personnes pour un EPT de 3.1.

- M. Simon **Richoz**, directeur à 100 % ;
- Mme Laura **Casalderrey**, collaboratrice administrative et responsable des finances à 100 % ;
- Mme Beatriz **Santos**, collaboratrice administrative à 50 %, étudiante HEG, a rejoint le secrétariat au 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- Mme Mélanie **Schmid**, collaboratrice administrative à 60 % ;

### 2.2 Service Officiel des Curatelles de la Glâne

Le personnel du Service Officiel des curatelles occupe 6,7 EPT.

- M. Christophe **Seydoux**, chef de service à 90 % (départ le 30 avril 2024) ;
- Mme Anne **Schrago**, cheffe de service à 80 % dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;
- Mme Valérie **Bourqui**, collaboratrice administrative à 60 % ;
- Mme Elisa **Crudo**, curatrice à 80 % ;
- Mme Léa **Eveillard**, curatrice à 70 % ;
- Mme Martine **Fasel**, curatrice remplaçante à 50% du 21 octobre au 31 décembre 2024 ;
- Mme Sabrina **Favre**, curatrice à 50 % ;
- Mme Isabelle **Gauderon**, collaboratrice administrative à 40 % ;
- Mme Rose-Marie **Jaquier**, collaboratrice administrative à 60 % ;
- Mme Sahide **Morina**, collaboratrice administrative à 80 % dès le 1<sup>er</sup> mai 2024 ;
- M. Julien **Perriard**, curateur à 80 % dès le 1<sup>er</sup> mai 2024 ;
- Mme Céline **Python**, collaboratrice administrative à 70 % ;
- M. Tony **Sailen**, stagiaire HES à 100 %, du 1<sup>er</sup> février au 14 juin 2024.

### 2.3 Personnel de la commission Petite Enfance en Glâne

- Mme Sandra Lörincik **Barrat**, collaboratrice administrative à 25 %, s'occupe de la gestion et du calcul des subventions.
- Mme Sophie **Progin** est mandatée pour le secrétariat et l'administration des finances au taux d'environ 10 %.

### 3. RAPPORT D'ACTIVITÉS

#### 3.1 Groupe de travail Synergies et structure

Les communes de la Glâne ont été des pionnières dans le développement des associations de communes. Très tôt, elles ont en effet mis en commun leurs forces pour assumer certaines de leurs compétences. A l'heure actuelle, les communes de la Glâne sont toutes membres des trois associations de communes suivantes :

- Association du Cycle d'orientation de la Glâne (COGL) ;
- Association du réseau santé de la Glâne (RSG) ;
- Association Glâne région (AGR).

Ces associations de communes ont permis de proposer aux Glânoises et aux Glânois des infrastructures et des services de qualité, ce dont tout le monde se réjouit.

Au fil des ans – et cela est le cas dans l'ensemble des districts –, les associations de communes, en particulier les trois précitées, ont pris une importance de plus en plus forte s'agissant des infrastructures dont elles sont propriétaires, des services qu'elles proposent et des coûts que cela engendre. A l'avenir, cette importance s'accroîtra encore du fait des compétences toujours plus étendues et complexes imposées aux associations des communes ainsi que les besoins croissants de la population.

Dans l'optique de faire le point sur le fonctionnement actuel des associations, sur les perspectives de synergies et d'optimisation de la gouvernance régionale, un groupe de travail du Comité de direction (sans délégation de compétence), composé des membres suivants, a été mis sur pied début 2024 :

- M. Valentin Bard, Préfet de la Glâne, Président
- M. Jean-Claude Cornu, Syndic de la commune de Romont
- M. Philippe Dubey, Syndic de la commune d'Ursy
- M. David Fattebert, Syndic de la commune de Le Châtelard
- M. Patrick Mayor, Syndic de la commune de Villorsonnens
- M. Jacques Wicht, Syndic de la commune de Villaz
- M. Thierry Schmid, Conseiller communal de Romont
- M. Simon Richoz, Directeur AGR

Le groupe de travail s'est fixé les objectifs suivants :

- **Pilotage politique et maîtrise des coûts** : Examiner la structure et le processus décisionnel des associations de communes pour favoriser une vision stratégique globale et un pilotage politique plus adapté (exemples : prioriser les investissements, consolider les plans financiers).
- **Synergie** : Identifier les synergies possibles entre les associations de communes pour améliorer l'efficacité et éviter les redondances.
- **Personnel** : Promouvoir le bien-être et le développement professionnel des employés.
- **Environnement, énergie, mobilité** : Explorer les possibilités pour les associations d'améliorer.

Pour ce faire, les étapes de travail suivantes ont été planifiées :

1. Etat des lieux
2. Analyse de l'état des lieux et détermination des coordinations / synergies possibles
3. Mise en œuvre

Durant l'année 2024, le groupe de travail s'est organisé pour réunir toutes les informations afin de dresser l'état des lieux prévu à l'étape n° 1. Un travail important a été fourni par le groupe de travail en collaboration avec les cadres et le personnel concernés au sein des trois associations afin de réaliser cette première étape. L'état des lieux a consisté à établir une « radiographie » factuelle de certains domaines des associations, à savoir :

- Immobilier
- Informatique, téléphonie, communication
- Ressources humaines
- Finances et processus de décision

Une [synthèse des résultats](#) de cette étape a été présentée à l'Assemblée des délégué-e-s au mois de novembre.

En 2025, l'étape n° 2, qui consiste à mener des réflexions de mises en œuvre, s'articulera autour de 3 axes :

1. *Optimisation des processus*, avec comme but d'amener les discussions pour atteindre des « bonnes pratiques ».
2. *Rôle des organes politiques* (comités, commissions, etc.), avec comme point de mire une journée de réflexion en septembre 2025 sur la prochaine législature.
3. *Gestion du parc immobilier*, qui nécessite une analyse plus approfondie que celle de l'état des lieux.

## 3.2 Commission Aménagement et Infrastructures

### Activités 2024

Pendant l'année 2024, la commission a travaillé sur les retours reçus lors de la consultation publique et l'examen préalable cantonal du projet plan directeur régional (PDR) afin de proposer une version consolidée en vue de sa validation.

Avec l'appui de son mandataire et après discussions avec les communes concernées par certaines demandes formulées par le canton dans son examen, la commission a été en mesure d'apporter les changements nécessaires au projet afin de le rendre conforme aux besoins identifiés, notamment en ce qui concerne le territoire d'urbanisation et certaines extensions de zones d'activités.

Une version consolidée du PDR a ainsi été transmise au Comité de direction au printemps 2024 en vue de son adoption par l'Assemblée des délégué·e·s qui s'est déroulée avec succès en séance extraordinaire le 10 juillet 2024.

A la suite de l'adoption, le projet de PDR a été transmis au canton pour approbation. Cette dernière, de compétence du Conseil d'Etat, devra intervenir dans le courant de l'année 2025.

### Projets 2025

#### Organisation de la Commission

Étant donné que les mesures à caractère économique du PDR sont étroitement liées à l'aménagement du territoire et qu'il s'agit là de la seule marge de manœuvre dont dispose la Région pour promouvoir son économie, le Comité de direction a décidé en octobre 2024 de « fusionner » la commission Économie avec Aménagement et Infrastructures. En outre, 2025 sera l'année du déploiement des effets du PDR une fois celui-ci approuvé.

Il s'agira dès lors de revoir l'organisation de la commission rebaptisée afin de prendre en compte ces paramètres et de définir les modalités de mises en œuvre du PDR qui sera le document de référence pour le développement territorial sur le plan de l'urbanisation au sens large et plus spécifiquement pour les activités économiques.



### Modifications du plan directeur régional

Selon le planning prévu, le PDR devrait être approuvé dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2025 par le Conseil d'Etat. En fonction des résultats de cette validation et des conditions qui l'accompagneront certainement, la commission devra identifier les probables changements à apporter au document et les soumettre à nouveau à un processus de validation en vue d'une version finale du PDR (nouvelle consultation, examen, adoption et approbation).

D'autre part, la commission s'attèlera à définir un programme de mise en œuvre et de suivi des nombreuses mesures du PDR qu'il s'agira de prioriser et de coordonner avec tous les acteurs concernés, tant internes qu'externes.

### Mise à jour des données du système de gestion des zones d'activités (SyZAct)

En raison d'une évolution technologique déployée par le canton fin 2024 et afin de disposer des informations les plus récentes dans la perspective de la mise en œuvre du PDR, la base de données ayant servi à définir l'état des zones d'activités et la stratégie qui en découle, devra être actualisée d'ici la fin de l'automne 2025. La gestion et les ressources nécessaires au sein de l'AGR pour la tenue à jour de cette base de données font partie des enjeux à discuter au sein de la Commission.

### 3.3 Commission Curatelles

#### **Activités 2024**

##### *Changements au sein de l'équipe du Service Officiel des curatelles en 2024*

L'année 2024 a débuté avec des changements majeurs au sein de notre personnel.

**M. Christophe Seydoux**, chef de service depuis le 1er novembre 2014, a communiqué sa **démission pour le 30 avril 2025** afin de relever un nouveau défi professionnel.

Après plus de dix ans de bons et loyaux services, nous lui exprimons toute notre reconnaissance pour son engagement constant en faveur des personnes sous curatelle. Son professionnalisme, sa bienveillance et sa vision ont profondément marqué l'institution.

Après une vacance du poste de deux mois, la fonction de cheffe du Service des curatelles a été reprise le 1er juillet 2024 par Mme Anne Schrago.

Née en 1980, mariée et mère de deux enfants, la nouvelle cheffe de service réside depuis toujours dans le district de la Glâne. Diplômée de la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne, elle occupait le poste de co-directrice de l'Association JeunesParents. Forte de plus de 15 ans d'expérience en tant que curatrice professionnelle dans le canton de Fribourg et de plusieurs fonctions de responsabilité, Mme Schrago dispose de toutes les compétences pour assurer son nouveau rôle.

Son engagement en tant que praticienne-formatrice et assessseure auprès de la Justice de Paix de la Sarine enrichit encore son profil. Son expertise sera un atout précieux pour le Service et ses collaborateurs-trices, dans un contexte toujours plus exigeant. Nous lui souhaitons la bienvenue et plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Par ailleurs, pour faire face à un nombre de mandats toujours plus important, à une surcharge de travail croissante, et à plusieurs absences maladie de longue durée, le Service a engagé un nouveau curateur ainsi qu'une secrétaire remplaçante. Ce renfort vise à soulager l'équipe et à assurer un accompagnement de qualité pour l'ensemble des personnes concernées. **M. Julien Perriard a rejoint le Service le 2 mai 2024 au taux de 80% et Mme Sahide Morina le 3 mai 2024 également à 80%.**

##### *Nombre de mandats de curatelle en gestion*

Au 31 décembre 2024, le Service comptait 213 mandats en cours avec un total de 240 dossiers suivis durant l'année pour 3,2 EPT curateurs et 3,4 EPT administratif (75 dossiers/EPT). Pour la deuxième année consécutive, cette augmentation est supérieure à la moyenne annuelle observée ces dernières années.

Avec un nombre de mandats à la hausse et un manque de soutien administratif constaté tout au long de l'année 2024, les curateur-trice-s ont redoublé d'efforts pour analyser finement les situations, identifier au mieux les besoins des personnes concernées et mettre en œuvre les mesures adéquates.

Toutefois, la charge administrative très importante a freiné la capacité d'accompagnement personnalisé visant à favoriser l'autonomie des personnes dans le but d'assurer la levée de certains mandats à terme.

La surcharge de travail ne concerne pas uniquement les curatelles. Les Justices de Paix, elles aussi sous pression, ne peuvent plus systématiquement réaliser le travail d'enquête préalable à l'institution des mandats. Les mesures superprovisionnelles deviennent fréquentes, mobilisant un grand nombre de ressources. Sur le plan organisationnel, une volonté de soulager la cheffe de Service des dossiers ordinaires a été exprimée, afin de garantir une meilleure disponibilité stratégique et de permettre une intervention rapide dans les situations complexes ou conflictuelles mais cet objectif paraît difficile à mettre en place dans le contexte actuel.

La tendance à la hausse des mandats de curatelle se confirme également par le nombre élevé de demandes en cours et de propositions de placement à des fins d'assistance. Certains cas pressants ont pu être institués à des curateur·trice·s privés, malheureusement ceux-ci ne sont pas suffisant·e·s et la Justice de Paix peine à trouver des nouveaux candidat·e·s.

Les normes COPMA – à savoir 60 dossiers actifs pour 1 EPT curateur complété par 1 EPT administratif – sont actuellement dépassées au sein du Service, confirmant la nécessité de réévaluer les ressources et les moyens alloués à la gestion des curatelles à terme.

### **Projets 2025**

Les outils informatiques et processus de travail méritent d'être modernisés et uniformisés afin de gagner en temps et en efficacité. La nouvelle Commission constituée en 2025 devra accompagner la cheffe de service dans cette tâche de digitalisation du Service et de mise en place d'outils de travail adaptés permettant de faciliter la tenue adéquate des dossiers au niveau administratif. Elle devra ensuite se pencher sur les motifs de la hausse de mandats et bien identifier les besoins futurs ou adapter si nécessaire la dotation en personnel.

## 3.4 Commission Tourisme, Patrimoine et Culture

### **Activités 2024**

#### *Aide financière pour des projets touristiques*

À la suite de différentes demandes de soutien financier pour des projets touristiques, le Comité de direction a chargé la Commission d'entamer une réflexion afin de définir des critères d'entrée en matière pour le financement des projets.

Un groupe de travail a été constitué au sein de la Commission afin de mener les travaux nécessaires. Après une présentation des premiers résultats du travail auprès du Comité de direction, il est ressorti que l'AGR ne pouvait pas s'appuyer à ce stade sur une stratégie touristique susceptible de différencier des projets en fonction de leur intérêt ou de leur rayonnement régional et qu'il n'était par conséquent pas possible de définir des critères suffisamment objectifs pour sélectionner les projets éligibles à un soutien régional.

Il a dès lors été décidé de reprendre ces réflexions une fois que la future stratégie touristique régionale aura été arrêtée.

#### *Stratégie touristique de la Glâne*

Conformément à la loi cantonale sur le tourisme, la Région doit se doter d'une stratégie touristique.

Le Comité de direction de l'AGR a décidé de se doter d'une stratégie touristique régionale. En collaboration avec le Comité de direction de l'Office du Tourisme de Romont et sa Région, des discussions sur la vision stratégique touristique du tourisme ont été menées et les grandes lignes de la direction à suivre pour l'avenir, en tenant compte de la situation actuelle, ont été définies :

- Définir les axes stratégiques de la région et valoriser les ressources locales ;
- Assurer la cohérence de l'offre touristique à l'échelle régionale ;
- Renforcer la collaboration avec les acteurs locaux ;
- Stimuler l'économie locale ;

La société spécialisée Immotour sàrl a ainsi été mandatée, sur la base de différentes offres reçues, pour réaliser cette stratégie et accompagner la Région dans ce processus. Un groupe de travail, composé de représentants de l'AGR, de l'OTR et d'acteurs du tourisme à l'échelle régionale, sera mis sur pied début 2025 afin de suivre les travaux et de rendre compte des résultats à la Commission et au Comité de direction.

## Projets 2025

La Commission Tourisme, Patrimoine et Culture a pour projets en 2025 de :

- Poursuivre et terminer les discussions avec les mandataires de l'OTR ;
- Finaliser la rédaction du mandat de prestations entre l'AGR et l'OTR pour le soumettre à signature ;
- Réaliser l'étude de stratégie touristique régionale en collaboration avec le Comité de l'OTR ;
- Définir un programme et des modalités de mise en œuvre des mesures du plan directeur régional relatives au tourisme ;
- Élaborer un règlement pour l'attribution d'aides financières aux projets touristiques.



## 3.5 Commission Mobilité

### **Activités 2024**

#### *Horaire 2025*



Durant l'année 2024, la Commission Mobilité a mis l'accent sur l'analyse et la coordination des adaptations des horaires de transports publics prévus pour 2025. Un travail important a été fourni par les trois experts mobilité de la Commission afin de rendre compte au plus juste des conséquences et des enjeux des adaptations soumises pour consultation par le canton et les opérateurs de transport, et afin de proposer les ajustements nécessaires en retour.

Le résultat de ce travail basé sur l'échange et la concertation avec les acteurs concernés au niveau local, régional et cantonal est globalement très bénéfique pour le district. Les nouveaux horaires, en vigueur depuis le 15 décembre 2024, sont plus attractifs, fluides et mieux adaptés aux besoins de la population et des entreprises glânoises.

Cette révision marque une étape importante pour le district, avec une amélioration majeure de la desserte ferroviaire ainsi que du réseau de bus. L'offre de mobilité a été sensiblement renforcée.

#### *Rencontre avec le Service de la mobilité*

La Commission a rencontré au mois de novembre le Service cantonal de la mobilité (SMo) par l'intermédiaire de son chef, M. Grégoire Cantin. Le but de cette rencontre était de dialoguer, échanger et se coordonner sur le développement des différents projets.

Les éléments suivants ont été discutés :

- Principe, fonctionnement et financement des transports publics
- Changements d'horaires à mi-décembre
- Vision ferroviaire 2050+
- Plans cantonaux – stratégie mobilité

Cette rencontre a permis à la Commission de mieux cerner les enjeux de mobilité à venir et les rôles des acteurs impliqués. La stratégie mobilité du plan directeur régional de la Glâne est en bonne adéquation avec celle du canton. Toutes les planifications en cours du côté cantonal – en particulier les réseaux de mobilité douce ou encore le VTT – feront l'objet de consultations ces prochaines années, ce qui impliquera un rôle important de la part de la Région pour se positionner et nécessitera une coordination active avec les communes.

## **Projets 2025**

La Commission va poursuivre son action de maintien et de développement des prestations en lien avec le développement de la région en activant les leviers de coordination et de consultation à disposition. La mission principale restera en 2025 l'analyse des projets d'horaire de transports publics qui lui sont soumis et la coordination d'une réponse concertée dans l'intérêt de la région et de ses communes.

La Commission va également s'atteler à planifier la mise en œuvre des nombreuses mesures du plan directeur régional relatives à la mobilité durant les prochaines années, ainsi que les modalités qui en découlent.

### 3.6 Commission Economie

#### Activités 2024

Durant la 1<sup>ère</sup> partie de l'année 2024, la Commission Economie s'est penchée à plusieurs reprises sur le rôle de la Commission et les missions de l'AGR dans le domaine économique sans que cela ne débouche sur des propositions concrètes de modalités de fonctionnement. Après la démission de son Président au mois de mai 2024 et différentes discussions au sein du Comité de direction, il a été décidé de dissoudre la Commission et d'élargir le champ de compétences de la Commission Aménagement et infrastructures dès 2025 en lui attribuant une composante économique.

Cette « fusion » des deux commissions doit permettre de créer une nouvelle impulsion et de s'aligner sur les mesures du plan directeur régional. Les mesures du PDR à caractère économique sont étroitement liées à l'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne les zones d'activités qui sont les mesures les plus importantes.

De ce fait, la Commission Economie ne s'est réunie qu'à deux reprises en 2024. Durant cette période, la Commission a tout de même initié deux projets qui sont recensés ci-dessous.

#### Événement économique FribourgOPEN en Glâne

L'AGR a organisé un événement de réseautage dans les locaux de le Vivier Technology Park à Villaz-St-Pierre le 19 septembre 2024. Cet événement s'est inscrit dans le cadre des journées portes ouvertes FribourgOPEN organisées par la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF). Ainsi, plus d'une centaine d'invités issus des entreprises locales et du monde politique ont pu assister à un exposé du directeur de la CCIF et de l'entreprise Asyryl SA, avant de partager un apéritif dînatoire.



### Visite d'entreprise

Au printemps 2024, une visite de l'entreprise **Swissmovie Sàrl** a été organisée dans ses locaux situés à Ursy. M. Rainer Mohler, directeur de l'entreprise, a présenté à une délégation de la Commission, en présence du Préfet, les activités de Swissmovie dans les domaines de la communication et du marketing à l'échelle nationale.

L'entreprise dispose des plus grands plateaux de tournage de Suisse romande, situés à Ursy, où de nombreux acteurs sont régulièrement accueillis. Les échanges avec Swissmovie Sàrl ont été très positifs.



### **Projets 2025**

Dans le cadre de la nouvelle Commission Aménagement et Economie, outre le lien fort avec les mesures du PDR, l'AGR entend poursuivre la politique de création de liens entre le tissu économique et la politique locale. Des événements économiques et des visites d'entreprises pourront continuer d'être proposés dans ce nouveau cadre, même si la priorité en 2025, sous l'angle de l'économie, sera le déploiement de la stratégie de gestion des zones d'activités prévue dans le PDR.

## 3.7 Commission Petite Enfance

### Activités 2024

Les dossiers suivants ont été traités durant l'année 2024 :

#### Plafonnement des subventions attribuées aux parents plaçant en structures d'accueil de la Petite Enfance

Afin de trouver une solution pour contenir la hausse du subventionnement des parents glânois plaçant dans des structures d'accueil de la Petite Enfance et de garantir des subventions abordables pour les communes, la Commission a élaboré un projet de plafonnement de ce subventionnement. Le mécanisme de plafonnement est inspiré de l'expérience de l'association Option Gruyère.

Le principe du plafonnement a été approuvé par l'Assemblée des délégué·e·s le 22 mai 2024.

#### Tablette des subventions

Les tablettes de références pour la détermination du subventionnement ont été actualisées :

1. **Crèche pop e poppa** : Tarif subventionné plafonné à CHF 127.75/jour dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Actuellement le tarif subventionné est à CHF 124.00/jour et le prix coûtant de la structure est à CHF 143.00/jour (repas compris).
2. **Crèche Casse-Noisettes** : Tarif subventionné plafonné à CHF 127.75/jour. Dès le 1<sup>er</sup> août 2025, une hausse est prévue du prix coûtant à CHF 134.00/jour (sans repas) ;
3. **Accueil Familial de Jour de la Glâne (AFJG)** : Tarif subventionné plafonné à CHF 9.00/heure. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, une hausse est prévue du prix coûtant à CHF 9,60/heure ;
4. **Brin d'Eveil** : tarif subventionné à CHF 124.00/jour (sans repas) ; augmentation du prix du repas à CHF 7.- dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.
5. **Le Bourillon** : aucun changement.

Les nouvelles tablettes ont été validées par le Comité de direction le 2 octobre 2024. Comme il n'y a pas de changement au niveau des pourcentages de subventionnements des communes, il n'a pas été nécessaire de les faire valider en Assemblée.

#### Mise à jour de la convention avec les structures glânoises

Afin de ne pas surcharger les démarches administratives en prévision de l'arrivée de nouvelles crèches, la Commission a décidé de passer des conventions individuelles avec chaque structure. Un modèle de convention individuelle a été présenté et validé par le Comité de direction le 2 octobre 2024.

### Révision du règlement intercommunal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour

À la suite du plafonnement des subventions attribuées aux parents plaçant en structures d'accueil de la Petite Enfance, le règlement d'attribution des subventions doit être revu. Un projet de ce règlement révisé a été initié en 2024 et soumis pour examen préalable auprès du canton dont le retour est attendu début 2025.

### Élaboration du budget 2025 et de la planification 2025-2029

Pour la 1ère fois, la commission Petite Enfance n'a pas rencontré toutes les structures d'accueil glânoises. Elle n'a rencontré que celles dont le budget 2025 et la planification à 5 ans demandaient des explications. La commission a ensuite élaboré son propre budget 2025.

Le Comité de direction a préavisé positivement le budget 2025 ainsi que la planification financière de la Commission lors de sa séance du 2 octobre 2024. L'Assemblée des délégué-e-s a quant à elle procédé à l'approbation du budget 2025 en date du 6 novembre 2024.

### Principe de subventionnement de 40 places en crèche à Torny

Le principe de subventionnement de 40 places en crèche à Torny-le-Grand, dans la future crèche lagiraf.ch, pour un montant de CHF 50'000.00, a été intégré au budget 2025 qui a été validé lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 6 novembre 2024.

## **Projets 2025**

### Règlement intercommunal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour

Après un retour le 3 février 2025 des services de l'Etat, la commission a poursuivi la révision du règlement et va le soumettre à nouveau au canton pour examen préalable.

### Ouverture de la crèche lagiraf.ch à Torny

La commission a rencontré les dirigeants de la crèche lagiraf.ch en début d'année 2025. En date du 3 avril 2025, la structure a annoncé son report d'ouverture en principe au 1er janvier 2026.

### Perte de la subvention de la Loterie Romande

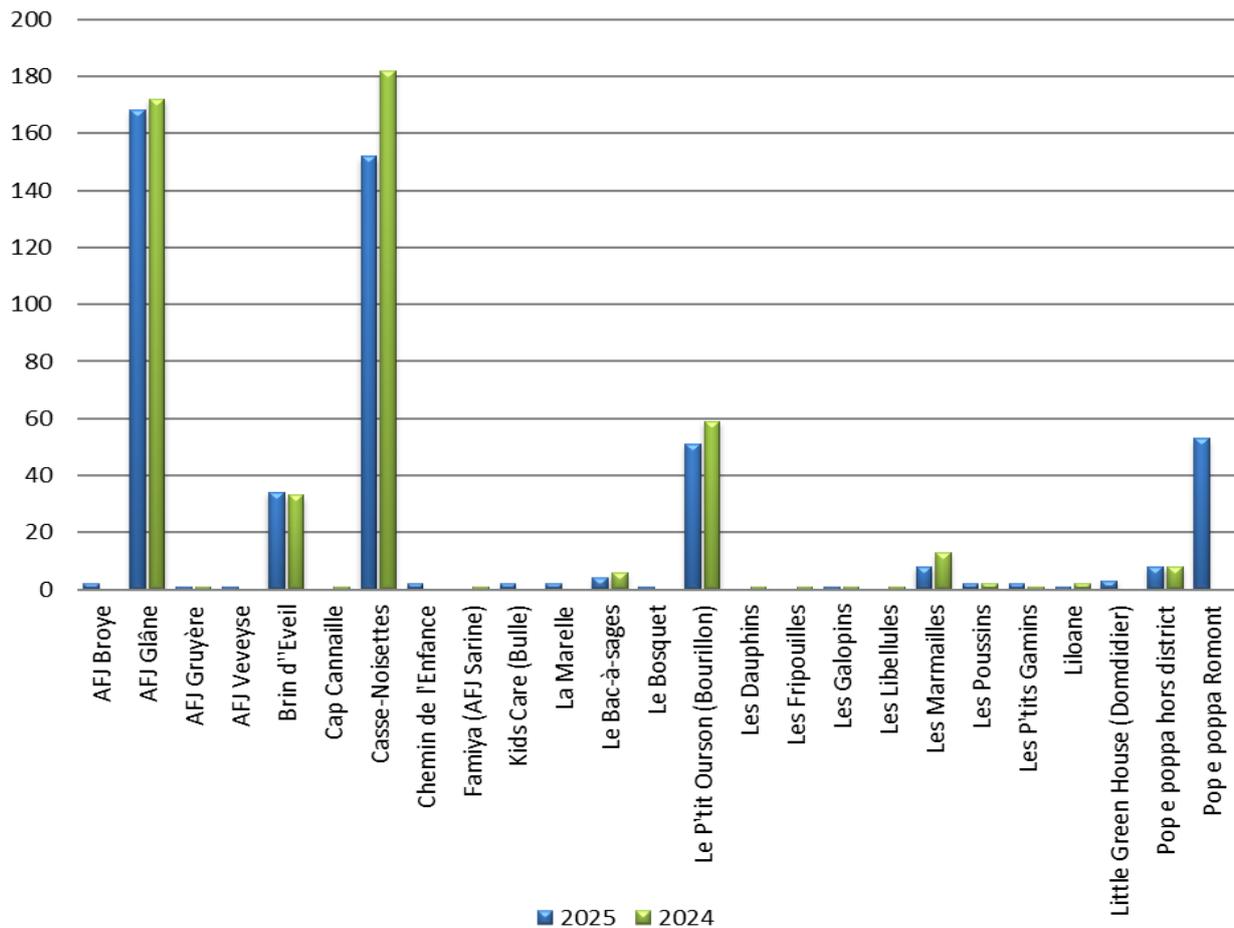
Le 27 janvier 2025, toutes les structures d'accueil de la Petite Enfance du canton de Fribourg apprenaient que la Loterie Romande (LoRo) ne verserait plus de subventions dès le 1er janvier 2026 en raison d'un changement du cadre légal. La conséquence pour plusieurs de nos structures glânoises sera une augmentation de leur prix coûtant au 1er janvier 2026. Les communes glânoises devront par conséquent réfléchir à court terme à une augmentation du plafonnement des subventions attribuées aux parents plaçant en structure d'accueil de la Petite Enfance.

**Statistiques 2024-2025**

En mars 2025, 545 enfants ont fait l'objet d'une demande de subvention, que ce soit pour le préscolaire ou le scolaire, contre 551 en mars 2024. Ce chiffre témoigne d'une stabilité dans le nombre de demandes, malgré l'ouverture de la crèche pop e poppa à Romont en août 2024.

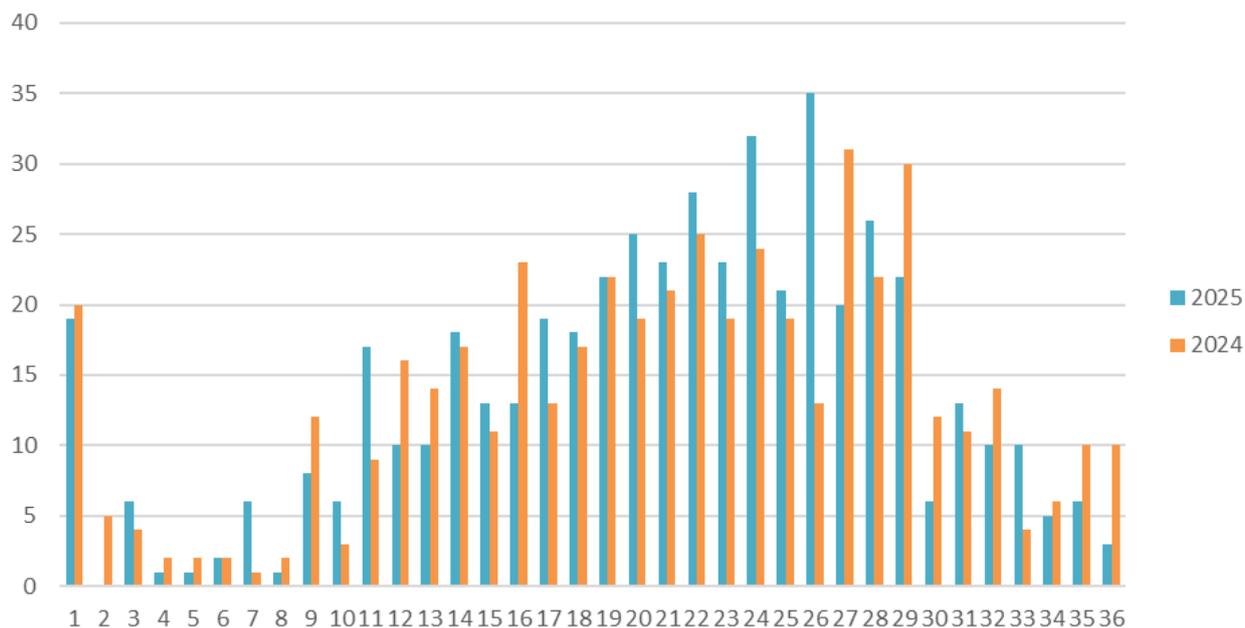
- **Enfants non-scolarisés**

Les premiers graphiques présentent les données concernant les enfants non scolarisés, qui représentent le cœur de mission de la Petite Enfance en Glâne.



Graphique 1 : Nombre d'enfants par structure

Vous constaterez que des enfants sont accueillis dans 25 structures différentes, dont 19 situées hors du district. Ces structures sont mises à disposition des familles glânoises afin de les soutenir dans la conciliation de leur vie familiale et professionnelle. Les six pics observés illustrent clairement notre volonté de privilégier le remplissage des structures glânoises avant d'envisager un placement hors district.



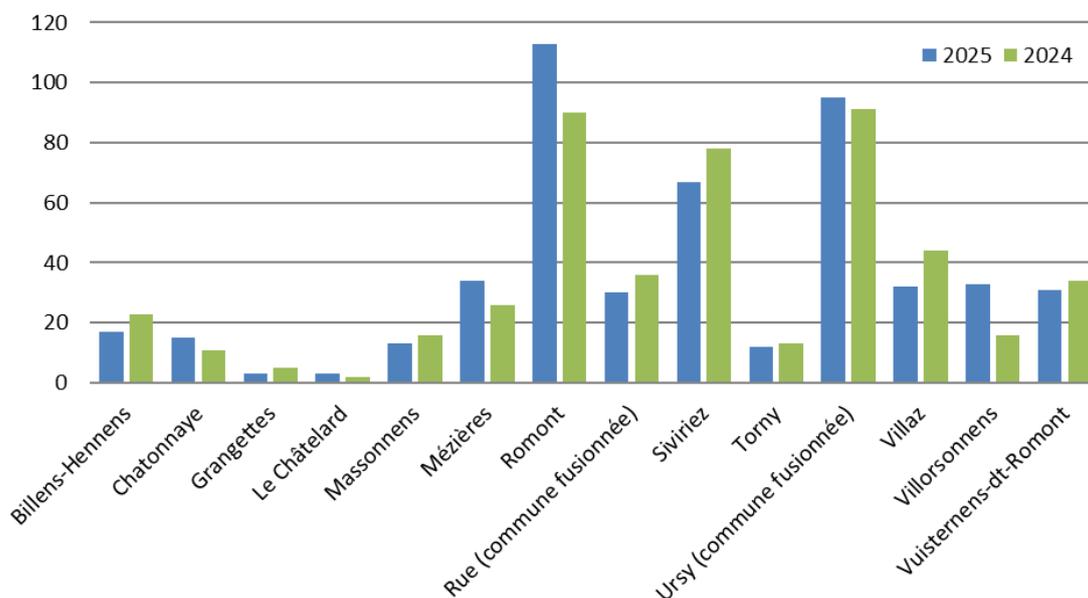
Graphique 2 : Nombre d'enfants par catégorie de subventionnement

Cela fait plusieurs années que nous constatons que la majorité des familles faisant appel à notre service appartiennent à la classe moyenne.

Le graphique confirme cette tendance : la majorité des familles se situent dans les catégories 12 à 29, correspondant à des revenus déterminants compris entre CHF 47'249.– et CHF 106'090.–. Bien que les pics varient d'une année à l'autre, ils restent concentrés dans cette tranche de revenus.

On observe une diminution de 12 % des familles à revenus modestes (catégories 1 à 9), qui bénéficient des subventions maximales. À l'inverse, les familles appartenant aux catégories 16 à 29 ont augmenté de 9 %. Par ailleurs, on note une baisse du nombre de familles payant le tarif maximum, ce qui laisse supposer que celles dont le revenu déterminant dépasse CHF 125'705.– ne recourent plus à nos services.

Il est également important de rappeler qu'aujourd'hui, dans de nombreuses familles, les deux conjoints doivent exercer une activité professionnelle pour atteindre un revenu correspondant à la classe moyenne.

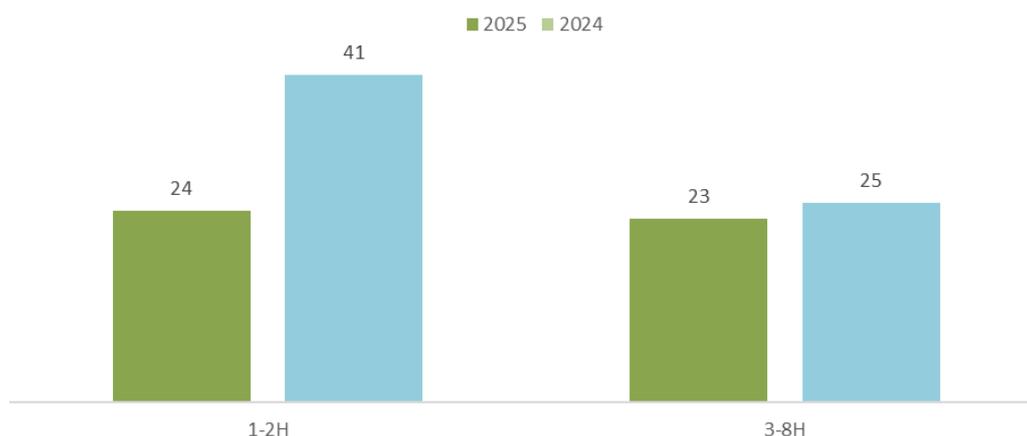


Graphique 3 : Nombre d'enfants par commune

Voici la répartition du nombre d'enfants par commune. On observe clairement une augmentation des enfants subventionnés de Romont dans les structures situées sur la territoire de cette commune. Pour les autres communes, le nombre d'enfants subventionnés reste relativement stable par rapport à 2024.

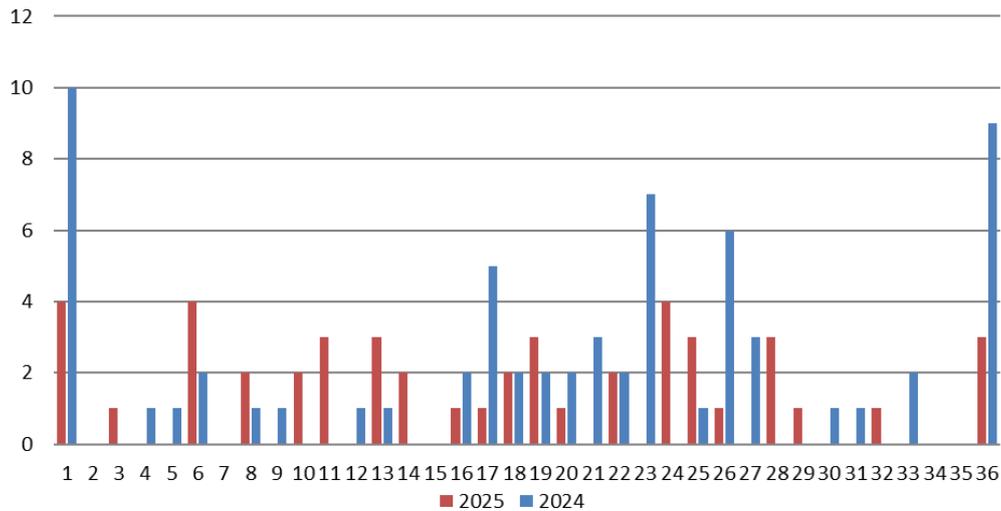
- **Enfants scolarisés**

Accueil familial de jour nombre d'enfants degré scolaire



Graphique 4 : Nombre d'enfants par structure et par degré scolaire

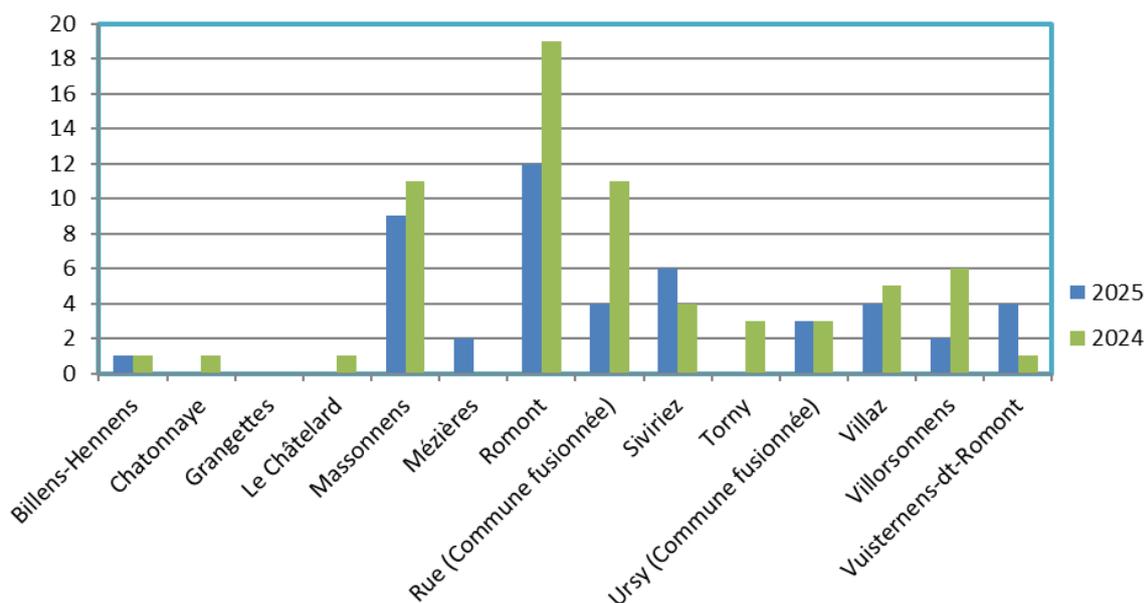
Ce service est assuré exclusivement par l'Accueil Familial de Jour de la Glâne (AFJG). Actuellement, 47 enfants y sont accueillis, contre 66 en 2024. Cette diminution s'explique par l'augmentation des places disponibles dans les structures d'accueil extrascolaire (AES), ainsi que par le manque d'assistantes parentales au sein de l'AFJG, qui privilégie désormais l'accueil des plus jeunes enfants.



Graphique 5 : Nombre d'enfants par catégorie de placement

On observe huit pics de fréquentation, répartis dans les catégories 6 à 25. Cela montre clairement que l'accueil via l'Accueil Familial de Jour s'adresse principalement à des familles aux revenus modestes à moyens.

Le nombre d'enfants issus de familles relevant de la catégorie 1 est en légère diminution, tout comme celui des familles ne bénéficiant d'aucune subvention. Quant aux familles ayant des revenus relevant de la catégorie 36, elles ne font très probablement pas appel à nos services, conscientes qu'elles ne peuvent prétendre à aucune aide financière.



Graphique 6 : Nombre d'enfants par commune

Dans la majorité des communes, une diminution des placements, principalement en raison du recours croissant aux structures d'accueil extrascolaire (AES) est constatée.

En revanche, les communes de Siviriez et Vuisternens-devant-Romont enregistrent une légère augmentation du nombre d'enfants accueillis via l'Accueil Familial de Jour. Il serait pertinent d'analyser l'étude des besoins transmise en 2024 afin de vérifier si les AES de ces communes répondent toujours à la demande actuelle.

La commune de Massonnens, qui n'a pas d'accueil extrascolaire, est toujours une grande utilisatrice de l'Accueil Familial de Jour.

## 4. MANDAT DE PRESTATIONS

Par le biais de mandats de prestations, l'AGR soutient différentes associations intercommunales au niveau du secrétariat général et de l'administration des finances ainsi que des ressources humaines. Elle offre l'expertise de son personnel ainsi qu'une gestion publique professionnelle et avérée.

Les activités en lien avec ces mandats sont facturées CHF 65.– l'heure.

### 4.1 Mandats actuels

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye Veveyse – Oron – Glâne



Association Innoreg-FR

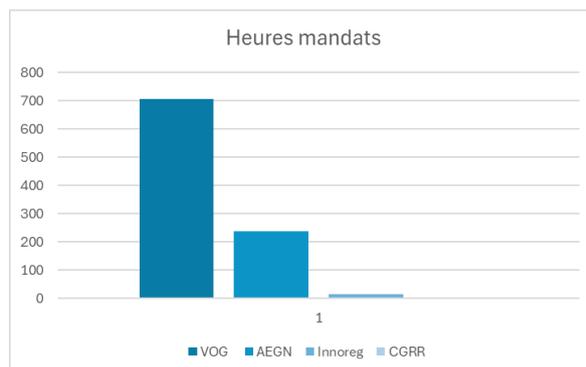


Association pour l'épuration Glâne-Neirigue

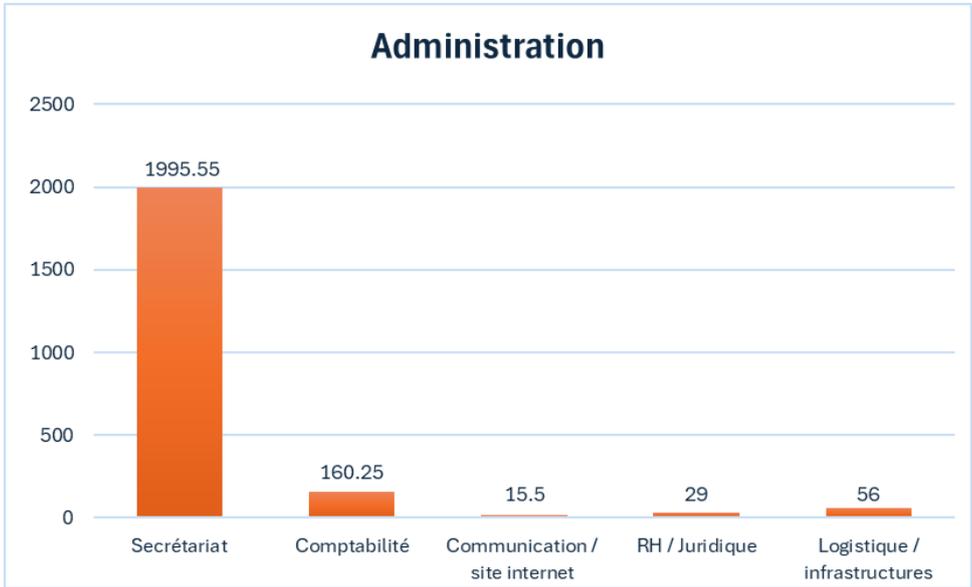
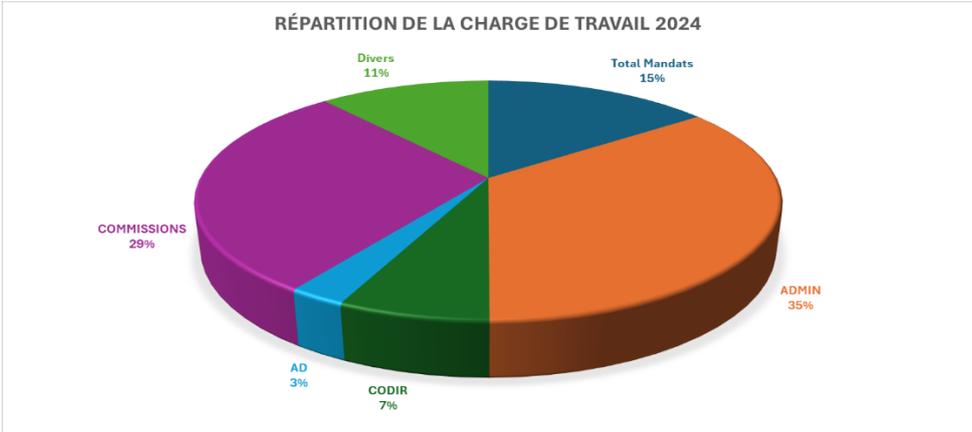


### 4.2 Heures réalisées en 2024

Total Mandats	966.85
VOG	707.35
AEGN	239
Innoreg	15.5
CGRR	5



### 5. LE TRAVAIL DU SECRÉTARIAT DE L'AGR EN CHIFFRES



## 6. FINANCES

### 6.1 Compte de résultats 2024 par fonction

		Comptes annuels 2024		Budget 2024		Comptes annuels 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	565 675,66	106 455,89	513 940,00	79 730,00	311 854,64	73 543,44
	Excédent de charges		459 219,77		434 210,00		238 311,20
1	Service Officiel des curatelles	1 068 874,66	522 883,40	1 135 860,00	490 000,00	910 262,14	428 022,11
	Excédent de charges		545 991,26		645 860,00		482 240,03
3	Culture, sport et loisirs	6 000,00		6 000,00		3 500,00	
	Excédent de charges		6 000,00		6 000,00		3 500,00
5	Petite Enfance	1 732 247,16	22 565,55	2 095 000,00	20 000,00	1 770 340,85	17 508,75
	Excédent de charges		1 709 681,61		2 075 000,00		1 752 832,10
7	Protection de l'environnement et	8 448,20		17 000,00		9 591,80	
	Excédent de charges		8 448,20		17 000,00		9 591,80
8	Economie et tourisme	254 457,60	15 600,00	273 556,00	15 000,00	206 345,95	8 400,00
	Excédent de charges		238 857,60		258 556,00		197 945,95
9	<b>Contribution des communes</b>		<b>3 405 626,56</b>		<b>3 405 626,00</b>		<b>2 632 640,23</b>
	<b>Excédent de revenus/charges</b>	<b>437 428,12</b>		<b>-31 000,00</b>		<b>-51 780,85</b>	
	<b>Totaux</b>	<b>4 073 131,40</b>	<b>4 073 131,40</b>	<b>4 010 356,00</b>	<b>4 010 356,00</b>	<b>3 160 114,53</b>	<b>3 160 114,53</b>

### 6.2 Compte des investissements par fonction

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7	Protection de l'env. et aménagement du territoire	25 298,55	0,00	65 000,00	0,00	90 503,10	0,00
7900	Plan directeur régional	25 298,55	0,00	65 000,00	0,00	90 503,10	0,00
7900.5290.00	Plan directeur régional	25 298,55		65 000,00		90 503,10	
	<b>Totaux</b>	<b>25 298,55</b>	<b>0,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 503,10</b>	<b>0,00</b>
	Excédent des dépenses		25 298,55		65 000,00		90 503,10
	<b>Totaux</b>	<b>25 298,55</b>	<b>25 298,55</b>	<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>90 503,10</b>	<b>90 503,10</b>

### 6.3 Bilan au 31.12.2024

Actif	Comptes annuels 2024	Comptes annuels 2023
<b>Patrimoine financier</b>		
100 Disponibilités et placements à court terme	849 309.46	506 790.09
101 Créances	166 782.77	72 369.02
104 Actifs de régularisation	31 268.45	180 147.94
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>1 047 360.68</b>	<b>759 307.05</b>
<b>Patrimoine administratif</b>		
142 Immobilisations incorporelles PA	326 136.20	300 837.65
<b>Total patrimoine administratif</b>	<b>326 136.20</b>	<b>300 837.65</b>
<b>Total Actif</b>	<b>1 373 496.88</b>	<b>1 060 144.70</b>
<b>Passif</b>		
<b>Engagements financiers</b>		
Engagements financiers à court terme		
200 Engagements courants	214 755.50	177 494.40
201 Engagements financiers à court terme	300 000.00	300 000.00
204 Passifs de régularisation	45 487.90	206 824.94
<b>Total Engagements financiers à court terme</b>	<b>560 243.40</b>	<b>684 319.34</b>
<b>Total engagements financiers</b>	<b>560 243.40</b>	<b>684 319.34</b>
<b>Fonds propres</b>		
298 Autres capitaux propres	375 825.36	427 606.21
299 Excédent ou découvert du bilan	437 428.12	-51 780.85
<b>Total Fonds propres</b>	<b>813 253.48</b>	<b>375 825.36</b>
<b>Total Passif</b>	<b>1 373 496.88</b>	<b>1 060 144.70</b>

Romont, avril 2025